



PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 27 janvier 2026

Communiqué de presse

Par réquisitoire du 27 janvier 2026, **le parquet de Paris ouvre une information judiciaire à l'encontre de la société KICK et de ses gérants de droit et de fait** des chefs de :

- Fourniture illicite de plateforme en ligne en bande organisée
- Blanchiment d'un crime ou délit en bande organisée
- Non-assistance à personne en danger
- Non empêchement crime ou délit contre l'intégrité corporelle
- Diffusion d'enregistrement d'image d'atteinte volontaire à l'intégrité de la personne

A la suite du décès du vidéaste « Jean Pormanove » le 18 août 2025, le parquet de Paris, en concertation avec le parquet de Nice, avait ouvert une enquête préliminaire le 25 août 2025, confiée à l'OFAC (office anti-cybercriminalité).

Dans le cadre d'échanges avec les avocats de la société KICK, l'enquête a été ouverte au contradictoire, et les avocats ont été autorisés à consulter la procédure. A l'issue de ces échanges, une date de convocation a été arrêtée, afin de procéder à l'audition des gérants de droit et de fait de la société, et de recueillir leurs observations sur les faits reprochés, ainsi que sur les mesures de mise en conformité que la société KICK était susceptible d'avoir prises depuis le décès de Jean Pormanove.

Bien que régulièrement informées de cet accord et de la date de convocation fixée, les personnes mises en cause ne se sont pas présentées aux auditions.

Dès lors, et comme annoncé, le parquet ouvre une information judiciaire, avec réquisitions de mandats d'arrêt contre les personnes nommément visées.

L'information judiciaire permettra d'approfondir l'analyse des différents montages et schémas financiers de la société, qui demeurent opaques à ce stade. Elle devra également clarifier les liens économiques entre la société KICK et la chaîne de Jean Pormanove. Des flux financiers suspects ont été identifiés, permettant de suspecter un financement direct de cette chaîne par la société KICK et ses dirigeants.

Cette ouverture d'information s'inscrit dans le cadre d'une opération coordonnée avec le parquet de Nice, avec le soutien de la police judiciaire de Nice, de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC), du Groupe d'intervention régional (GIR), ainsi que de l'ARCOM, pleinement engagés pour lutter contre les dérives des plateformes opérant sur le territoire français.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr